

« Le handicap au travail, parlons-en »

OETH créé un kit de sensibilisation au handicap dédié au secteur

Dans notre branche, 4 salariés sur 10 travaillent dans les établissements pour personnes handicapées. Le secteur sanitaire, quant à lui, représente 22 % des établissements*. Et pourtant, dans les établissements couverts par l'accord OETH, les salariés ne semblent pas être plus enclins que leurs collègues du secteur public ou privé à transformer leur problème de santé au travail en reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Licenciements pour inaptitude, taux d'AT/MP dépassant celui du BTP... il est nécessaire de continuer à informer et à sensibiliser car les préjugés sur le handicap persistent.

C'est suite à ce constat qu'OETH a créé un kit de sensibilisation intitulé « Le handicap au travail, parlons-en ». Un kit ludique et amusant, spécifiquement dédié au secteur.

CONTENU DU KIT

- 1 quizz
- 4 affiches
- 5 kakémonos
- 1 malette contenant : 1 jeu de 54 cartes, 4 bandeaux opaques, 1 casque antibruit, 1 élastique, 1 Elastiband®, 2 paires de lunettes de déficience visuelle, 4 parcours à suivre, 4 planches tactiles "couleur" et 1 guide d'animation.

Les affiches

Illustrées par les personnages des dessins animés OETH ces



affiche abordent quelques préjugés comme la peur du licenciement, la lourdeur administrative ou la confidentialité. Ces affiches permettent également d'annoncer une journée de sensibilisation sur le handicap au travail.

Le quizz (sous format numérique ou à imprimer)

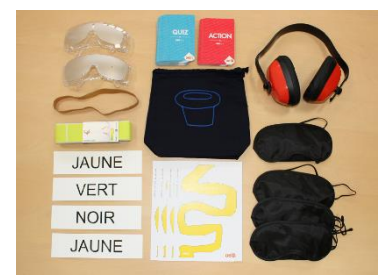
Ce quizz a pour intention de mobiliser les salariés autour de l'action de sensibilisation et d'évaluer leur degré de connaissance du handicap au travail : suis-je *Novice* ? *Connaisseur* ? *Expert* ? En fonction de sa propre évaluation, le salarié aura accès à des questions de plus en plus difficiles. Les réponses au(x) questionnaire(s) qui sont anonymes sont ensuite transmises à l'animateur de l'action afin qu'il puisse mieux appréhender le niveau de connaissance de ses interlocuteurs.

Les kakémonos

Ils fonctionnent comme une petite exposition et abordent dans le détail les grands thèmes du handicap au travail. Ces cinq kakémonos peuvent enrichir un stand, ou bien être mis en évidence dans le hall d'accueil de l'établissement (et permettre ainsi aux salariés qui travaillent de nuit de les consulter).

Une malette de jeu

OETH s'est rapprochée de H2LConseil, spécialiste de la sensibilisation du handicap au travail avec une approche «



j'apprends en jouant », pour construire un jeu mêlant théorie et actions : 48 cartes QUIZ posent des questions spécifiques au secteur et 17 cartes ACTIONS proposent des mises en situation ludiques et amusantes. Cette malette contient en effet des lunettes, des masques obstruant, un casque, des élastiques pour comprendre les TMS et plusieurs autres outils qui permettent de mettre en place des ateliers autour des déficiences visuelles, auditives, musculaires et cognitives (ex : un goûter dans le noir).

Enfin, **un livret d'animation** est là pour accompagner le(s) animateur(s) du jeu. Il contient les bonnes réponses aux questions, des exemples de débats à lancer ou encore des conseils pour l'animateur. Il peut être utilisé dans le cadre d'une ou plusieurs actions de sensibilisation auprès de la direction, des responsables de service, des Instances représentatives du personnel (IRP) et/ou des salariés d'un établissement et peut être par exemple mis en œuvre par le référent handicap de l'établissement.



* source : enquête Unifaf 2012

Le kit sensibilisation est gratuit et destiné prioritairement au réseau des référents handicap. Il peut-être néanmoins proposé à tout établissement selon certaines conditions. Pour plus de renseignements contacter le conseiller politique handicap au 01.40.60.58.58 ou par mail didier.golczyk@oeth.org



Le + du réseau des référents handicap

Faire partie du réseau des référents handicap c'est accéder à de nombreux outils comme le Forum du réseau (pour partager les expériences), des exemples de courriers d'invitations des partenaires comme le service de santé au travail, le service social de la CARSAT, le Cap emploi ou des associations spécialisées dans une déficience etc...).

→ Retrouvez le kit sensibilisation sur le site internet www.oeth.org, rubrique EMPLOYEUR / Sensibiliser au handicap

oeth Agréé en 1991 par le Ministère du travail, OETH est le premier accord relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif. Cet accord réunit la Croix-Rouge française, la Fehap, le Syneas et les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO. Il apporte aux établissements le conseil, l'accompagnement et les moyens nécessaires à la prévention du handicap, le maintien dans l'emploi et l'insertion des personnes bénéficiaires de la loi de 2005. www.oeth.org